

## Revisiter son projet associatif

### Pourquoi faut-il revisiter son projet associatif ?

Pour une association de santé, d'action sociale, médico-sociale et de solidarité, avoir un projet formalisé, c'est :

- ❖ Affirmer son identité en tant qu'acteur inscrit dans un environnement et sur un territoire ;
- ❖ Travailler à clarifier qui elle est et qui elle représente au regard des enjeux actuels de la société et des réformes en cours dans le domaine de la santé et de la cohésion sociale ;
- ❖ Valoriser son utilité sociale et instaurer une démarche d'évaluation continue.

En revisitant son projet associatif, l'association se penche sur la rencontre initiale entre la demande sociale et la réponse spécifique aux besoins des personnes qui l'a fondée. Construire son projet associatif, c'est échanger et réfléchir autour des conceptions, des valeurs collectivement partagées qui forgent l'identité propre à chaque association.

A travers la dynamique impulsée dans le cadre de cette action, l'association va retrouver son ambition originelle d'action et de transformation sociale.

### Public

---

Dirigeants bénévoles, administrateurs, responsables bénévoles d'activités et/ou Directeurs salariés

### Objectifs

---

- Mobiliser les participants autour d'une dynamique collective.
- Permettre une écriture ou une réécriture du projet fondateur.
- Développer les capacités des dirigeants associatifs à faire évoluer leur projet de santé ou d'action sociale.
- Valoriser l'identité associative.

### Programme

---

- **Identifier la notion de projet associatif** au regard des autres projets (d'établissement, de service, de soins, de vie, individualisé, de prise en charge...).
- **Impulser la démarche de projet** qui part de la formalisation collective des valeurs et convictions des acteurs associatifs pour interroger les orientations et éléments de stratégie de l'association.
- **Dégager les points forts de l'association** en référence au contexte socio-économique actuel : définir les objectifs et les moyens de l'action associative.
- **Initier l'écriture ou la réécriture du projet associatif** afin qu'il constitue une véritable carte d'identité et outil de communication de l'association

### Organisation pratique

---

2 jours de formation (14 heures) répartis sur 3 ou 4 demi-journées.

## **Intervenant(s)**

---

Véronique DOR et/ou un Conseiller technique de l'Uriopss.

## **Coût**

---

Le coût total de la formation s'élève à **1.800 euros** nets de taxe.

Dans le cadre d'une convention passée entre l'Uriopss et le Conseil Régional, pour ce type d'action de formation des dirigeants bénévoles, le montant de la formation 1.800 euros est atténué de 100 euros pour les 5 premières actions.

Se rajouteront à ce coût les frais de déplacement de(s) intervenant(s) (Marseille ⇔ Lieu de la formation) calculés suivant le barème des impôts.

## **Lieu**

---

Dans les locaux de l'association ou dans les locaux de l'Uriopss - Marseille

### *Vos interlocutrices*

Pour le conseil et l'organisation des actions de formation des dirigeants bénévoles :  
Véronique Dor - 04 96 11 02 24 - Courriel : [v.dor@uriopss-pacac.asso.fr](mailto:v.dor@uriopss-pacac.asso.fr)

Pour les inscriptions et le suivi administratif (attestation, facture...) :  
Nicole Gros - 04 96 11 02 26 - Courriel : [n.gros@uriopss-pacac.asso.fr](mailto:n.gros@uriopss-pacac.asso.fr)